



Syndicat C.G.T des Territoriaux de la ville d'Istres

9 rue Ste Catherine – 13800 ISTRES
Tél : 04.42.55.52.23- 06.22.75.43.85
Courriel : cgistresterritoriaux@gmail.com



Cgt Territoriaux Istres et
personnel métropole de territoire

COMITE TECHNIQUE DU 19 OCTOBRE : MISE EN PLACE DE LA PRIME DE 200 € DANS LE CADRE DU RIFSEEP.

Dans le cadre de la mise en place **OBLIGATOIRE** du RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel : **nouveau régime indemnitaire imposé par le gouvernement**), la collectivité a fait le choix d'intégrer dans la **part variable** une prime de 200 €.

Cette prime a été votée à l'unanimité en Comité Technique. En effet, comment aller à l'encontre d'une augmentation du pouvoir d'achat du personnel au regard de leur faible traitement, du gel du point d'indice depuis des années.

Néanmoins la CGT a soulevé certaines questions :

- ➔ Quelle sera l'évolution de cette **part variable de 200 €**, serait-elle susceptible de diminuer et en fonction de quel critères ?
- ➔ Comment va évoluer la part fixe du régime indemnitaire (RI actuel) au fil du temps ?

Pour notre organisation syndicale, il nous paraît essentiel de redéfinir **équitablement et par le haut l'attribution du régime indemnitaire fixe** : pour une même mission, le même régime indemnitaire : **à travail égal, salaire égal**.

Enfin, il est à rappeler que la CGT s'est toujours battue contre le salaire au mérite, elle revendique au niveau national l'augmentation de l'indice, les avancements de grades qui s'intègrent directement dans le traitement indiciaire.

Dans le cadre de cette mise en place, ces revendications doivent être mises à l'ordre du jour lors d'une négociation entre la collectivité et **TOUTES** les organisations syndicales.

GRANDE VAGUE DE MISE EN STAGE D'AGENTS SOUS CONTRAT

Le 8 novembre dernier, la collectivité a pérennisé près de 96 agents sous contrat, qui attendaient parfois depuis des années leur stagiairisation.

La CGT se félicite d'une telle décision, car elle se bat au quotidien contre la précarité. D'ailleurs beaucoup de dossiers qu'elle avait défendus ont abouti à des mises en stages dans cette vague.

La cgt n'a jamais attendu les échéances électorales pour travailler quotidiennement au plus près des agents et elle s'est toujours battue pour préserver leurs droits et acquis sociaux !

Mais nous tenons tout de même à préciser que **ces agents ont été stagiairisés par rapport à leurs compétences et engagement professionnel et non par rapport à leur appartenance ou pas à un quelconque syndicat :**

CAR SEUL LE MAIRE EST DECISIONNAIRE ! Faire croire le contraire ne serait que pure invention et spéculation opportunistes ! Chacun à sa place !

Nous regrettons toutefois que certains agents éligibles depuis des années à des contrats aidés et exonérés n'aient pas pu voir leur situation se pérenniser. Nous souhaiterions qu'ils puissent au moins bénéficier de compensations de salaires par rapport à ces contrats.



PAS D'ACQUIS SOCIAUX SANS CONQUÊTES SYNDICALES !